Adjudications des chasses.

26 février 1929

Fronde des chasseurs dans les forêts domaniales principalement sur Bercé.

Est-ce l'approche de la guerre, ou l'importance du braconnage qui dissuadent les chasseurs de Bercé? Toujours est-il que l'Ouest Éclair relate ces incidents.

Hier, à 14 heures, en la Bourse du Commerce, a eu lieu l'adjudication de la chasse à courre et à tir, dans les forêts domaniales de la Sarthe et de la Mayenne.

M. Roger Verhomme, sous-préfet, représentant M. le Préfet de la Sarthe, présidait. Il était assisté de MM. Granger, conservateur des Eaux et Forêts : Potel, inspecteur principal, en résidence au Mans, et receveur des Domaines.

Voici les résultats: Forêt de Bercé (Sarthe). — sur toute la forêt.

Chasse à courre : mise à prix, 5.000 francs.

Chasse à tir : mises à prix de chacun des cinq lots, 3.000 francs.

Aucun amateur ne s'est présenté et une nouvelle adjudication aura lieu le lundi 11 mars prochain, à 14 heures.

Ouest Eclair 12 mars 1929

Aucun amateur ne s'est présenté pour la forêt de Bercé, pas plus pour la chasse à courre dans toute la forêt, dont la mise à prix avait été ramenée de 5 à 4.000 francs, que pour l'un des cinq lots de chasse à tir.

12 mars 1929

Forêts domaniales. Nouvelles adjudications de chasse.

Hier, à 14 heures, à la Bourse de Commerce, nouvelle adjudication. la première n'ayant pas donné de résultats pour le droit de chasse à courre et à tir dans la forêt de Bercé (Sarthe).

M. Roger Verlomme sous-préfet, représentant M. le Préfet de la Sarthe, présidait. Il était assisté de MM. Granger, conservateur des Eaux, et Forêts à Alençon et Potel, inspecteur principal en résidence au Mans, et du délégué du receveur des domaines.

Aucun amateur ne s'est présenté pour la forêt de Bercé, pas plus pour la chasse à courre dans toute la forêt, dont la mise a prix avait été ramenée de 5 à 4.000 francs, que pour l'un des cinq lots de chasse à tir.